



## **Compte rendu du conseil d'administration du 22 novembre 2012**

Le conseil d'administration s'est réuni à 14h30 dans le Pavillon de la Reine du Château de Vincennes grâce à M. François Gasnault.

### **Composition du conseil d'administration**

#### **Membres présents ou représentés (13)**

- M. Jean-Louis FERRARY, Président du conseil d'administration ;
- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR (représentée par M. Laurent RÉGNIER)
- M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Jean-Claude CASANOVA, membre de l'Institut, représentant de l'Académie des sciences morales et politiques (procuration à M. François GASNAULT) ;
- M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;
- M. Richard FIGUIER, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique (représenté par M. Pascal MARTY) ;
- M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
- Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue ;
- M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;
- M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, représentant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
- M. Alexandre VINCENT, représentant élu des membres de l'EFR.

#### **Assistaient également à la séance**

- M. Jacques DALARUN, Président du conseil scientifique de l'EFR ;
- M. François DUMASY, directeur des études à l'EFR ;
- M. Stéphane GIOANNI, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Sophie HUGONNET, MESR
- M. Jean-Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du centre Jean Bérard de Naples ;
- M. Jean SCHNEIDER, secrétaire général de l'EFR ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

#### **Membre absent**

- Mme Hélène DUCHÊNE, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au ministère des affaires étrangères et européennes.

## **Ordre du jour**

1. Examen du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2012
2. Informations de la directrice
3. Nouveau vote sur l'adoption du contrat quinquennal 2012-2016 après consultation du comité technique
4. Tarifs de l'année 2013
5. Budget de l'exercice 2013
6. Nombre de postes de membres présentés à la publication pour 2013/2014
7. Conventions signées pendant l'année 2012
9. Questions diverses

\*\*\*

### **1. Examen du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2012**

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité (13 voix).

### **2. Informations de la directrice**

Mme Catherine Virlouvet informe les membres du conseil d'administration des derniers développements concernant les projets de « mutualisation de services ou d'activité », à la demande de la DGESIP.

Les directeurs des 5 EFE continuent de travailler sur le sujet et envisagent la possibilité d'un agent comptable unique et d'un redimensionnement des postes de secrétaires généraux (DGS). La politique de diffusion des publications pourrait aussi être mutualisée, ainsi qu'un portail commun aux sites web des écoles. Un projet de fondation est aussi à l'étude.

Une réunion avec Mme Simone Bonnafous, directrice générale, est prévue le 29 novembre.

### **3. Nouveau vote sur l'adoption du contrat quinquennal 2012-2016 après consultation du comité technique**

Le président rappelle que le CA a déjà approuvé le contrat en septembre, mais que la DGESIP a demandé de solliciter l'avis du comité technique d'établissement.

Celui-ci a été réuni le 6 novembre et a émis un avis négatif sur le contrat quinquennal. Il a donc été réuni à nouveau le 14 novembre et a émis un deuxième avis négatif.

Le contrat quinquennal est mis au vote.

Il recueille 12 voix pour et une abstention.

### **4. Tarifs de l'année 2013**

Le tarif à 40 € la nuitée est étendu aux chercheurs de longue durée (séjour de plus de 15 jours).

L'inscription à la bibliothèque sera désormais facturée. Les ressources dégagées iront à la bibliothèque.

Des exemptions sont prévues pour les membres, les boursiers et les demandeurs d'emploi.

La proposition de tarifs est adoptée à l'unanimité (13 voix).

## 5. Budget de l'exercice 2013

M. Jean-Louis Pesenti détaille les grandes lignes du projet.

Il s'agit du premier budget établi sur la base du contrat quinquennal 2012-2016.

Les dotations sont égales à celles du contrat 2008-2011, si ce n'est que la dotation pour les traitements du personnel métropolitain bloquée, depuis 2010, connaît une augmentation de 36 156 €.

À la demande de la DGESIP, le « bonus contractuel » de 71 400 € n'a pas été comptabilisé.

Un prélèvement dans le fonds de roulement est nécessaire pour financer les investissements.

M. Laurent Régnier indique que le bonus contractuel aurait pu être intégré. Il signale que cette somme de 71 400 € vient d'ailleurs d'être versée pour 2012. (*Vérification faite au retour à Rome, cette somme a bien été incluse dans le versement reçu, mais un « gel » de crédits de 68 539 € a ensuite été déduit.*)

Mme Catherine Virlovet répond que c'est justement la DGESIP qui a demandé de ne pas inclure le bonus contractuel dans le projet de budget, puisque son versement est conditionné à une mutualisation effective.

M. Jean-Louis Pesenti signale que la somme du CQ est globale et ne distingue donc pas les personnels métropolitains, les personnels de contrat local et le fonctionnement.

Il ajoute que les ressources affectées sont en baisse, à cause de la fin d'opérations ANR.

Les subventions du CNRS s'élèvent à 15 000 € pour l'EFR et 13 500 € pour le CJB.

Les ressources propres sont à 685 500 €. Les ventes de publications et les produits financiers sont en baisse, mais les recettes d'hébergement augmentent.

M. Jean-Louis Ferrary estime que la lisibilité du budget est rendue difficile par la ventilation des membres, suivant les années, en recherche (post-doctorants) ou formation (doctorants).

M. Roland Étienne demande des précisions sur les chercheurs résidents.

Mme Catherine Virlovet répond qu'il s'agit de 18 mois de mobilité pour des chercheurs déjà titulaires d'un poste ou sous contrat post-doctoral.

Un débat s'engage sur le fonds de roulement.

La tutelle n'a pas pris en compte le déficit prévu en 2012 et parle de 109 jours de fonctionnement.

M. Jean-Louis Pesenti considère le rapport de la tutelle comme exagérément désagréable. Il avait proposé à la DGESIP une réunion téléphonique préalable au conseil d'administration. Il n'a pas eu de réponse. Lui-même et le secrétaire général ont eu des conversations téléphoniques avec la personne chargée du contrôle financier. Il semble qu'il y ait un problème de communication car, malgré les explications données, le rapport financier est virulent.

M. Jean-Louis Ferrary confirme cette impression, puisqu'il est question de la mise en doute de la sincérité du budget dans le rapport.

M. Jean-Louis Pesenti continue sa présentation en précisant que de nouveaux tableaux sont joints, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, conformément à la nouvelle instruction comptable (décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012).

M. Pascal Marty rappelle que la contribution du CNRS va bien au-delà des subventions évoquées, puisqu'il finance aussi les salaires des expatriés au Centre Jean Bérard. Et aussi la 4<sup>ème</sup> année d'un membre à Rome.

M. Alexandre Vincent revient sur les 71 400 € de bonus contractuel. Est-il nécessaire de geler un poste de membre puisque cette somme permet quasiment de le financer ?

Mme Catherine Virlovet répond que ce budget se fait dans une situation de grande contrainte. Ce bonus contractuel devrait être versé en 2013, mais rien n'est sûr. De plus, il doit servir à des projets innovants, pas à financer un poste de membre. Il est sûr que 18 membres représenteraient un potentiel de recherche plus important que 17, mais avec des moyens très limités pour la recherche.

Le gel d'un poste ne sera que de 4 mois sur 2013 et 8 mois sur 2014. Elle évoque aussi le non remplacement d'un personnel local partant à la retraite en 2013.

M. Jean-Louis Pesenti confirme qu'il n'y a aucune marge de manœuvre. Le fonctionnement est calculé au plus juste. Les cotisations patronales ont augmenté considérablement sans compensation : par exemple la cotisation pension civile sera de 74,28% en 2013 contre 49,90% en 2006.

M. Roland Étienne craint que le gel d'un poste de membre ne soit définitif. Il trouve anormal que les postes de membres servent de variable d'ajustement.

M. Jean Schneider répond que ce n'est pas la seule. Le poste de DGS qu'il occupe sera supprimé à son départ et remplacé par un fonctionnaire de niveau inférieur. Le poste d'agent comptable devrait aussi disparaître avec la mutualisation de cette fonction. L'administration est donc gravement touchée elle aussi.

M. Jean-Louis Ferrary pense que si les indemnités de résidence baissaient, l'École pourrait à nouveau recruter 18 membres.

M. Roland Étienne craint aussi que la dotation baisse avec la disparition des postes administratifs.

M. Laurent Régnier rappelle que l'intention de la DGESIP est de maintenir la masse salariale, en sorte que les bénéficiaires pouvant résulter de la mutualisation permettent d'améliorer la situation budgétaire. Il ne peut toutefois prendre d'engagement sur ce point dans la mesure où les dotations annuelles, quel que soit le statut des établissements, dépendent du budget général de la nation tel qu'il est établi par la loi de finances annuelles.

M. Alain Tallon considère que le CA a déjà parlé plusieurs fois de ces problèmes et que l'incertitude est toujours présente. Comment dans ces conditions concevoir des politiques scientifiques ? Le CA doit exiger des clarifications.

M. Laurent Régnier réplique que la directrice générale a donné toutes les clarifications aux directeurs des EFE et insiste sur les avantages de la masse globale qui permet de ventiler les crédits à notre guise. En 2010, l'EFR est passée au système d'allocation de moyens.

M. Jean-Louis Ferrary insiste une fois de plus sur l'absence de négociation sur la masse salariale et sur le blocage depuis 2010, que l'augmentation du contrat 2012-2016 ne suffit pas à rattraper. Il n'y a pas d'équivalent dans les établissements passés aux RCE d'une masse versée inférieure à la réalité.

Le président met le budget au vote :  
12 voix pour, une abstention.

#### **6. Nombre de postes de membres présentés à la publication pour 2013/2014**

Le débat a déjà eu lieu sur le point précédent.

M. Alain Tallon demande s'il y a une répartition par section.

Mme Catherine Virlovet lui répond qu'une proposition sera faite au conseil scientifique après les travaux de la commission d'admission au vu du vivier. Il y aura cependant au moins un poste par section.

M. Jacques Dalarun rappelle que l'an dernier la commission a redistribué les postes. Il n'y a rien de rigide.

Vote : 12 pour, 1 abstention.

#### **7. Conventions signées pendant l'année 2012**

M. Stéphane Bourdin demande s'il faudrait faire approuver les conventions de fouilles.

Mme Catherine Virlovet répond qu'on n'a jamais présenté ces conventions au CA.

M. Jacques Dalarun considère qu'une liste présentée au CA serait intéressante.

Vote : unanimité.

Le prochain conseil d'administration de l'École française de Rome aura lieu le lundi 8 avril 2013.

M. Jean-Louis Pesenti et M. Jean Schneider font remarquer que le compte financier doit normalement être présenté avant le 31 mars. Cette remarque a déjà été faite au conseil scientifique du matin. M. Laurent Régnier estime cependant que ce léger retard est tolérable.

Le conseil d'administration prend fin à 16h25.